



La grève, « qu'ossa donne » ?

Édito du président

Petit clin d'œil au monologue de l'humoriste Yvon Deschamps. Immense clin d'œil à tous les membres du Syndicat de Champlain. En effet, c'est grâce à vous que je peux répondre, dans mon éditorial d'aujourd'hui, à la question en titre.

Entre le 8 et le 14 décembre, nous avons tenu une séquence de sept jours de grève. Et deux autres séquences avant cela. Vos représentants syndicaux ont senti votre présence et votre motivation, et le gouvernement aussi : 420 000 travailleuses et travailleurs mobilisés, ça fait beaucoup de bruit !

Le travail acharné aux tables sectorielles et intersectorielles se poursuit avec détermination pour un règlement. C'est grâce à vous si les mouvements s'accroissent.

Entre la séquence du 6 novembre et celle de la semaine dernière, la route vers un accord satisfaisant semble s'approcher un peu plus. Des progrès notables ont été réalisés aux diverses tables. La grève, « qu'ossa donne » ?

Tout d'abord, l'offre salariale est passée de 9 %, à 10,3 % et à finalement 12,7 % sur cinq ans. Et ce n'est pas terminé puisque François Legault mentionnait que son gouvernement serait prêt à délier encore les cordons de la bourse.

Ensuite, le gouvernement a cessé ses attaques à notre fonds de pension. Pour rappel, puisqu'il avait bonifié le RRQ, il souhaitait se servir à même notre RREGOP pour reprendre cette bonification. Mais, c'est chose du passé grâce à votre mobilisation.

Aussi, les porte-paroles patronaux ont changé. Cela coïncide avec l'accélération des travaux. Un autre signe encourageant que nos journées de grève ont un impact.

Alors qu'avant, le gouvernement ne discutait que de ses priorités, il commence de plus en plus à écouter vos représentants sur vos priorités. Néanmoins, il demeure rigide et se campe encore sur ses positions.

Entre le moment d'écrire ces lignes et la sortie de ce numéro du journal *Le Champlain*, des instances sont prévues avec les fédérations ainsi qu'avec la CSQ. Tout porte à croire que d'autres avancées pourraient survenir.

En attendant, qu'est-ce qui bloque dans la négociation ? Premièrement, la clause de protection basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) est devenue une pierre angulaire des négociations, une nécessité pour éviter l'appauvrissement et réduire l'écart salarial avec le secteur

privé. Mais le gouvernement s'y oppose toujours.

Deuxièmement, l'augmentation de la contribution de l'employeur au régime d'assurance collective est une demande cruciale pour plusieurs de nos membres. Ce qui n'est pas du tout gagné avec la partie patronale.

Avec la semaine électrisante que nous venons de vivre aux quatre coins du Québec, j'exhorte le gouvernement à traduire ses paroles en actions concrètes et à faire de l'éducation sa réelle priorité. Les 420 000 travailleuses et travailleurs du Front commun sont unis, d'une seule voix, soutenus par une population consciente de l'importance de leurs revendications.

Je m'adresse maintenant à vous, les membres du Syndicat de Champlain. J'admire toute la résilience dont vous avez fait preuve. Malgré le froid, vous vous êtes battus pour de la reconnaissance et de meilleures conditions de travail. Grâce à vous, les discussions se poursuivent et l'espoir persiste pour des avancées supplémentaires ainsi qu'un règlement équitable.

Solidarité et joyeuses fêtes à vous et à votre famille !

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain





Bravo aux lauréats des bourses du Fonds Robert-Ferland 2023 !

Malgré la houle que nous traversons, les derniers mois nous ont offert l'occasion de rencontrer des mairaines et des parrains dévoués, ainsi que des élèves persévérants. Une fois de plus, nous avons eu le grand plaisir de remettre les bourses du Fonds Robert-Ferland. Chaque année, lorsque l'automne arrive, une fierté renouvelée nous submerge au Syndicat de Champlain.

Cette année, nous avons récompensé quatre lauréats qui se sont démarqués par leur détermination à réussir. Leurs mairaines et parrains ont cru en eux et ont appuyé leur candidature. Nous les remercions de tout cœur ! Les bourses du Fonds Robert-Ferland mettent en lumière le lien unique qui se tisse entre le personnel scolaire et les élèves.

Camille, Janissa, Michaël et Vincent, nous tenons à saluer votre engagement indéfectible envers vos études. Votre capacité à surmonter les obstacles et à rester concentrés sur vos objectifs de réussite est admirable. Votre détermination est une source d'inspiration pour tous ceux qui vous entourent. Soyez fiers de ce que vous avez accompli et laissez cette récompense être un rappel constant de votre force intérieure.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude envers Julie Dion, Judith Moreault et Stéphanie Poirier pour leur grande implication au sein du comité de la bourse et pour leur lecture attentive de tous les textes. Leur travail a permis de récompenser des élèves qui méritaient d'être reconnus.

Enfin, nous adressons nos remerciements aux directions pour leur collaboration lors de cet événement qui encourage, année après année, la réussite éducative des élèves.

Encore une fois, félicitations aux lauréats ainsi qu'aux mairaines et parrains.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Tournée du Fonds de solidarité FTQ

La tournée d'information de la campagne REER du Fonds de solidarité FTQ s'arrêtera dans vos milieux dès la deuxième semaine de janvier 2024. Il faut savoir que l'émission d'actions du Fonds est plafonnée. Toutefois, il est toujours possible de souscrire au Fonds de solidarité par retenues sur le salaire (RSS) ou en maintenant vos prélèvements bancaires.

Pour celles et ceux qui cotisent à leur REER du Fonds par RSS ou prélèvements bancaires, sachez qu'il est toujours possible de modifier vos prélèvements. Cependant, si vous diminuez vos versements lorsqu'ils sont par prélèvements bancaires, vous ne pourrez plus les augmenter pour la prochaine année. Les représentants locaux (RL) se déplacent dans les établissements pour celles et ceux qui aimeraient cotiser par retenues sur le salaire. Ils assurent également un service de proximité et répondent aux questions des membres et des futurs membres. Les RL sont des militantes et des militants qui effectuent un travail bénévole parce qu'eux-mêmes ainsi que leur syndicat adhèrent aux valeurs du Fonds.

Pour connaître la date de passage de la tournée dans votre établissement, vous pouvez consulter le calendrier complet sur notre site Internet. Pour savoir si votre école sera visitée en janvier, référez-vous au tableau ci-dessous. Les dates des visites de février seront publiées dans les Infos et *La Navette*. Notez qu'une ligne téléphonique est dédiée aux appels du Fonds de solidarité et sera accessible à partir du 15 janvier. Composez le 450 462-2581 poste #159, pour Saint-Hubert et le 450 371-7407 poste #259, pour Valleyfield. Vous n'avez qu'à laisser un message et un RL vous appellera dès que possible.

CALENDRIER DE LA TOURNÉE DU FOND FTQ

Écoles	Visite	École	Visite
Adrien-Gamache	16 jan. 2024	De Maricourt	31 jan. 2024
Albert-Schweitzer	22 jan. 2024	De Montarville	22 jan. 2024
Alternative des Quatre-Saisons	22 jan. 2024	De Normandie	19 jan. 2024
Annexe Bourassa (CÉA Antoine-Brossard)	19 jan. 2024	Dominique-Savio	30 jan. 2024
Annexe Maurice-L.-Duplessis	18 jan. 2024	Du Tournesol	22 jan. 2024
Antoine-Girouard	24 jan. 2024	Du Vieux Greenfield Park	23 jan. 2024
Arc-en-ciel	23 jan. 2024	Edgar-Hébert	31 jan. 2024
Armand-Racicot	15 jan. 2024	Éducation internationale	24 jan. 2024
Au Coeur-des-Monts	25 jan. 2024	Gentilly	24 jan. 2024
Aux-Quatre-Vents	23 jan. 2024	Gentilly (Boisé des Lutins)	25 jan. 2024
Bel-Essor	23 jan. 2024	George-Étienne-Cartier (MV)	26 jan. 2024
Bourgeois-Champagnat	24 jan. 2024	Internationale Lucille-Teasdale	17 jan. 2024
Carignan-Salières	17 jan. 2024	La Farandole	30 jan. 2024
Carillon	16 jan. 2024	La Nouvelle-École	31 jan. 2024
CÉA Antoine-Brossard	16 jan. 2024	Lajeunesse	29 jan. 2024
CÉA Le Moine-d'Iberville	17 jan. 2024	Marie-Victorin (Brossard)	19 jan. 2024
CÉAP McMasterville	24 jan. 2024	Marie-Victorin-de-l'Herbier	30 jan. 2024
Centrale Saint-Antoine-Abbé	25 jan. 2024	Marie-Victorin-du-Jardin	31 jan. 2024
CSSP - siège social	26 jan. 2024	Montpetit (Saint-Chrysostome)	25 jan. 2024
Centre Camille-Laurin	15 jan. 2024	Notre-Dame-de-la-Paix	23 jan. 2024
Centres intégrés du Nouvel-Envol - Salaberry-de-Valleyfield	31 jan. 2024	Notre-Dame-du-Saint-Esprit / De la Traversée	19 jan. 2024
CFP Charlotte-Tassé	29 jan. 2024	Omer-Séguin	24 jan. 2024
CFP du Suroît - Édifice des Moissons	17 jan. 2024	Orientante l'Impact	25 jan. 2024
Charles-Bruneau	18 jan. 2024	Sacré-Coeur (Salaberry-de-Valleyfield)	19 jan. 2023
Charles-LeMoine	25 jan. 2024	Saint-Étienne	24 jan. 2024
Claude-Lafortune	18 jan. 2024	Saint-Eugène (Beauharnois)	23 jan. 2024
De Bourgogne	15 jan. 2024	Saint-Jean	17 jan. 2024
De la Broquerie	24 jan. 2024	Saint-Urbain	17 jan. 2024
De la Chanterelle	30 jan. 2024	Sec. Antoine-Brossard	16 jan. 2024
De la Mosaïque (MV)	26 jan. 2024	Sec. de Chambly	16 jan. 2024
De la Mosaïque (DP)	31 jan. 2024	Sec. des Patriotes-de-Beauharnois	17 jan. 2024
De la Passerelle	25 jan. 2024	Sec. du Parcours	31 jan. 2024
De la Pommeraie	26 jan. 2024	Sec. Le Carrefour	18 jan. 2024
De la Rose-des-vents	30 jan. 2024	Sec. Ozias-Leduc	15 jan. 2024
De la Source	29 jan. 2024	Sec. Saint-Jean-Baptiste	17 jan. 2024
De l'Amitié	30 jan. 2024	Spécialisée des Remparts	23 jan. 2024
De l'Aquarelle	31 jan. 2024	Tourterelle / Secondaire de l'Agora	19 jan. 2024



Objet : Doléances à l'école publique

Geneviève en lettre attachée

Avertissement : La lettre ci-dessous comporte des propos sombres. Âmes sensibles, prière de vous abstenir.

Ça y est, c'est fait... Entêté et pourvu d'une vision tunnel, le ministre Dainville a fait adopter son projet de loi 23 dans son intégralité. Plus intéressés à se garantir des conditions d'exercice de pouvoir et de gestion comptable, lui et son équipe, dénués d'écoute, auront marqué l'histoire pour avoir saigné l'éducation québécoise.

Prenons une minute de silence pour rendre hommage à tous les efforts que nous avons déployés pour faire la démonstration au gouvernement de ce dont l'école publique avait besoin pour redevenir un lieu convoité et valorisé; un endroit où les jeunes auraient la chance de pouvoir s'épanouir, se développer et apprendre parce que le gouvernement aurait compris qu'il est primordial d'investir massivement pour fournir les services de qualité dont ils ont besoin pour y arriver. Efforts qui auront été vains.

Chère éducation publique, sauras-tu trouver la paix face aux conséquences de la mise en place de la réforme Drainville? Nous avons tenté de lui démontrer qu'il devait tenir compte des conseils du personnel de soutien, des recommandations des enseignants et de l'expertise variée des nombreux chercheurs pour faire évoluer les pratiques; mais non. Le gouvernement obstiné a choisi de dicter une voie à sens unique de développement professionnel basé sur SES recherches probantes.

Chères générations futures, sachez que chaque individu qui choisissait l'éducation pour carrière, devenait expert dans son domaine grâce à l'expérience qu'il développait au quotidien en interagissant avec vous, les jeunes étudiants. Chaque intervenant comprenait alors ce dont il avait besoin comme formation pour perfectionner ses approches et vous les rendre encore plus significatives et porteuses de sens. Mais le gouvernement ne l'a pas vu ainsi. Il a balayé, avec sa loi, le peu d'autonomie professionnelle qu'il nous restait. Son manque de reconnaissance nous a achevés.

C'est une période de grand deuil et je suis navrée pour cet assaut à la démocratie dans notre société. Désolée que les milliers d'organismes et d'intervenants en éducation aient été ignorés par le ministre Drainville, alors qu'ils défendaient les besoins criants du réseau scolaire pour en faire un milieu de qualité « pour les élèves ». En adoptant son PL23, il a démontré qu'il n'avait pas besoin de nos avis experts. Sa science lui suffisait.

D'ailleurs, je regrette que notre gouvernement n'ait eu d'oreille que pour sa gestion mathématique de la mission de l'école. Statistiques, taux de réussite... Quand on passe plus de temps à s'occuper de la manière dont on exercera son pouvoir sur autrui, qu'à s'occuper des conditions d'exercices et d'apprentissage, comment peut-on penser que l'atteinte de ces objectifs comptables sera réalisable? C'est l'option de niveler vers le bas qui rendra le tout possible. Baisser les attentes minimales dans tout : dans la formation des maîtres, des jeunes, des adultes. Désastreux.

Ce n'était pas notre vision de ce dont l'éducation publique avait besoin pour vivre. En quoi cette réforme aura-t-elle contribué à sauver le réseau? Je tiens donc à offrir mes plus sincères condoléances aux acteurs de l'éducation et toute ma sympathie à nos étudiants présents et futurs qui, après leur passage dans le réseau scolaire devenu fantôme, tiendront à bout de bras les fondements d'une société fragilisée.

Monsieur Drainville, le coup de grâce porté par votre PL23 confirme que vous n'aurez pas su prendre soin de vos personnels épuisés de l'éducation. Désillusionnés et impuissants, ils se résigneront à quitter et à fuir votre système pour sauver leur peau. Et alors, quand vous n'aurez autre chose que des écoles vides à offrir à nos enfants, quelle sera votre solution? Annulerez-vous votre décret pour leur permettre d'utiliser à nouveau leur cellulaire en classe afin qu'ils combent leurs besoins en soutien scolaire et en enseignement à l'aide des conseils de ChatGPT?

Accédez à des tarifs
d'assurance exclusifs



Optez pour l'assurance de groupe auto,
habitation et entreprise dès aujourd'hui.

csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737



Geneviève Bourbeau
Coordonnatrice

Partenaire de la CSQ



Assurance collective : nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2024

Pour bien comprendre la situation, rappelons-nous les raisons pour lesquelles nous avons débuté un processus d'appel d'offres. L'objectif derrière tout cela était de revoir la structure du régime dans son ensemble afin de permettre à chaque assuré de choisir des protections adaptées à ses besoins en assurance maladie. La souplesse du nouveau régime permet de payer pour ce dont on a réellement besoin. Il est maintenant possible d'ajouter des protections au fil du temps, et ce, sans démontrer de preuves de bonne santé. De plus, comme demandé lors des sondages, le régime a été bonifié afin de pouvoir offrir un régime facultatif de soins dentaires. De nombreuses personnes ont ajouté les soins dentaires à leur portefeuille de services.

Les effets de l'appel d'offres

Sans appel d'offres, au 1^{er} janvier 2021, nous aurions eu une hausse de tarification de 9,6 % en assurance maladie seulement. Sans nous estimer chanceux, nous pouvons dire que nous avons économisé cette somme. À la suite de l'appel d'offres, les frais administratifs sont passés de 12,13 % à 8,99 %. Une économie réelle et récurrente de 3 % des coûts pour la durée du contrat.

Un régime à rétention

Cela veut dire que si le régime génère des déficits, c'est l'assureur qui les assume sans pouvoir nous refiler directement ou indirectement la facture. En revanche, si le régime produit des surplus, ces derniers sont versés à la CSQ qui peut les utiliser en congé de primes.

Comment est calculée une prime d'assurance collective ?

Annuellement, les actuaires calculent l'ensemble des réclamations des deux années précédentes dans une garantie (par exemple, assurance maladie) et ils y additionnent les frais administratifs de 8,99 %, cette somme est divisée par le nombre de personnes participant à cette garantie. Le résultat de ce calcul est le pourcentage d'augmentation pour l'année suivante. Pour 2024, nous aurons une augmentation

de 15 % des primes en assurance maladie, de 10 % en soins dentaires et de 10 % en assurance salaire de longue durée.

Des explications svp ?

Plusieurs éléments expliquent ces augmentations. Les réclamations pour les médicaments sont passées de 90 M \$ à 101 M \$ en 2021 et à 106 M \$ en 2022, tandis que le coût moyen d'un médicament en pharmacie a subi une légère hausse.

L'enjeu de la quote-part employeur

Certains gestes ont déjà été posés afin de contrôler l'augmentation des coûts, dont une clause de substitution générique qui oblige le pharmacien à offrir un médicament équivalent à moindre coût. Un comité consultatif en assurance a été mis en place à la demande du conseil général de la CSQ afin de trouver des solutions concrètes pour le contrôle des coûts en assurance. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu. Nous avons également introduit une demande dans l'actuelle négociation du renouvellement des conventions collectives pour l'introduction ou l'augmentation de la quote-part patronale et nous militons toujours pour un régime d'assurance médicaments public et universel au Canada et au Québec.

Une contribution individuelle peut aussi réduire les coûts. Comment ?

- Acheter pour trois mois de médicaments de maintien pour les maladies chroniques ;

- Magasiner sa pharmacie, car les honoraires des pharmaciens peuvent grandement varier d'une pharmacie à l'autre puisque les honoraires professionnels du pharmacien ne sont pas plafonnés dans les régimes privés comme celui de la CSQ ;

- Faire une soumission pour l'achat de ses médicaments à une pharmacie postale ;

- Réclamer les médicaments dans le régime public (RAMQ) lorsque la personne reçoit des indemnités de la CNESST ou de la SAAQ, car si la personne fait des réclamations à ces organismes, les médicaments seront remboursés à 100 % au lieu de 80 % ;

- Des capsules informatives ont été produites afin de vous outiller pour l'achat de vos médicaments. Vous pouvez visionner ces capsules en visitant le site Web de la CSQ.

Nous sommes bien au fait de l'augmentation du coût des médicaments et des services professionnels et nous travaillons avec assiduité afin de trouver des solutions pour pouvoir contrer l'inflation et offrir des protections qui tiendront compte de la capacité de payer des personnes qui y participent.

Sandra Boudreau

Coordonnatrice

